



**Syndicat CFDT
du ministère des affaires étrangères**

Réf. 13 / SYND

Paris, le 1^{er} mars 2010

**Monsieur le Trésorier Payeur Général
pour l'Etranger
30, rue Malville - BP 54007
44040 Nantes Cedex**

Objet : Conséquences de l'interruption de la prise en charge des crédits médicaux des agents de droit local dans les postes diplomatiques et consulaires.

Monsieur le Trésorier Payeur Général pour l'Etranger,

Les organisations syndicales ont été informées en réunion de concertation du 22 février dernier de l'interruption, faute d'acheminement des délégations de crédits ad hoc dans les nombreux postes concernés, de la prise en charge des frais médicaux des agents de droit local dans un certain nombre de postes diplomatiques et consulaires.

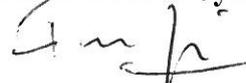
Comme vous le savez, la mise en place de ces crédits a été décidée en raison du rapport, particulièrement défavorable, entre le coût des soins dans les pays en développement et le niveau moyen des rémunérations des agents de droit local dans ces mêmes pays. L'absence de ces crédits crée une situation en elle-même porteuse de risques directs et sérieux, nombre de nos collègues de recrutement local et leurs ayants-droit se retrouvant désormais de facto dans l'impossibilité soudaine, et parfois dangereuse, de faire face à d'impérieux besoins de santé (des situations semblables nous ont d'ores et déjà été signalées au Burkina Faso par exemple).

C'est dans ce contexte que la CFDT-MAE souhaite vous faire part de sa très vive préoccupation sur ce dossier, et appelle de ses vœux le règlement sans délai du problème allégué, tout en demeurant à votre disposition pour intervenir le cas échéant aux niveaux

appropriés en vue d'obtenir que soient levés les obstacles réglementaires ou informatiques, dont elle ne peut croire qu'ils puissent l'emporter sur les nécessités de santé évoquées plus haut.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Trésorier Payeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour le Conseil Syndical



Jean-Pierre FARJON

Secrétaire général

Cqué :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration, MAEE Paris
- Madame la Directrice des Ressources Humaines, MAEE Paris
- Monsieur le Chef du Bureau des recrutés locaux, MAEE Paris